

AVIS A AFFICHER

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCPPAT/BE-186 en date du 09 octobre 2023 la société CPENR LES MIGNAUDIÈRES II est autorisée à installer et exploiter un parc éolien situé sur le territoire des communes de Brion (86 160) et Saint-Secondin (86 350), activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :

- soit en mairies de Brion et Saint-Secondin,

- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement,

**- soit sur le site internet de la préfecture :
<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Eoliennes/Parc-eolien-Les-Mignaudieres-II-Brion-Saint-Secondin>**